

Droit à l'avortement

Laissez nos ovaires tranquilles !

Femmes d'Irlande, de Pologne, de France et d'ailleurs,
unies dans le même combat !

Le 25 mai 2018, un référendum est organisé en Irlande visant à modifier des amendements de la Constitution notamment sur le 8ème amendement qui garantit seulement « le droit à la vie » de l'embryon, en tenant compte du « droit égal à la vie de la mère ». Cet amendement rend donc illégal le droit à l'avortement, l'enjeu de ce référendum est donc de permettre enfin aux femmes de disposer de leur corps.

Quelle est la pratique actuelle en Irlande ?

L'avortement a toujours été illégal en Irlande, mais son interdiction n'a été insérée dans la Constitution qu'en 1983, après avoir recueilli 67 % des suffrages lors d'un référendum.

En 2013, l'Irlande a quitté le cercle très restreint des pays européens où l'avortement est totalement interdit en l'autorisant seulement en cas de danger pour la mère. Le viol, l'inceste ou la malformation du fœtus ne sont pas des raisons légales d'avorter, et une telle intervention constitue un crime passible d'une peine de quatorze ans de prison.

L'avortement est donc permis uniquement si la poursuite de la grossesse fait courir à la femme un « risque réel et substantiel », qui est bien entendu justifié par deux médecins dans un centre agréé et de deux psychiatres quand il y a un risque de suicide.

Avortements à l'étranger et avortements clandestins : la débrouille et les risques rythment la vie des Irlandaises !

Selon Amnesty International, près de 25 000 irlandaises (République d'Irlande et Irlande du Nord) ont été contraintes de se rendre en Angleterre ou au Pays de Galles, pour avorter, durant les cinq dernières années. Le coût moyen de ce voyage est estimé à 1 500 euros, il représente donc une somme considérable, provoquant une discrimination économique entre les femmes.

Aujourd'hui la débrouille passe aussi par internet et l'achat de remèdes parfois fantaisistes, parfois franchement dangereux pour la santé, des concoctions de plantes aux pilules abortives de toutes sortes. Le coût d'achat d'une pilule abortive sur internet se situe entre 50 et 100 euros. Les femmes qui recourent à cette méthode, sont livrées à elles-mêmes et ne sont pas suivies, ni informées des potentiels dangers.

Ce qui est en jeu dans ce référendum : la santé des femmes, la levée de l'interdiction de l'avortement, le

choix libre des femmes et la suppression des 14 ans de prison encourus par celles prises en flagrant délit d'avortement.

Des situations inadmissibles :

- L'impossibilité d'avorter en cas de viol et/ou d'inceste : en 2013, une femme violée a été forcée d'accoucher par césarienne à 25 semaines de grossesse car la justice lui a refusé le droit d'avorter. Mettre au monde un enfant non désiré, issu d'un viol, puis l'élever, n'est pas considéré par les institutions irlandaises comme une situation pouvant mettre la vie en danger ni de cette femme rendue mère par obligation, ni de cet enfant né d'une loi dictée par les obscurantistes catholiques.
- L'obligation de mener la grossesse à terme même si le fœtus n'a aucune chance de survivre, en cas de « malformations fœtales sévères » voir « mortelles ». C'est l'histoire de Lupe restée plus de 2 mois avec un embryon mort dans le corps et obligée de se rendre à l'étranger pour avorter.
- L'obligation de mener à terme une grossesse même morte : en décembre 2014, une femme déclarée « cliniquement morte » a été maintenue en vie par l'équipe médicale parce qu'elle était enceinte de 5 mois. Il a fallu que la Cour Suprême autorise l'équipe médicale à débrancher le dispositif de maintien en vie artificielle si elle le souhaitait.

N'oublions pas Savita Halappanavar, morte dans un hôpital en Irlande après s'être vu refuser l'interruption de sa grossesse alors qu'elle faisait une fausse couche. Le médecin avait alors répondu : « Tant qu'il y a un rythme cardiaque fœtal, nous ne pouvons rien faire. C'est la loi. Vous êtes dans un pays catholique. » Deux jours plus tard, le cœur du fœtus s'est arrêté. Puis celui de Savita, décédée d'une septicémie.

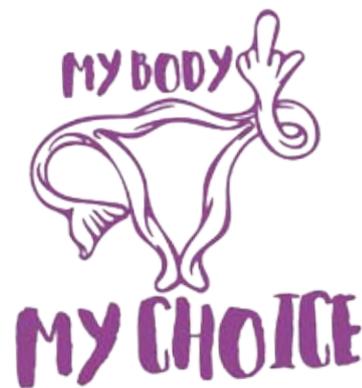
Depuis 2018 en Europe, se sont multipliées les attaques contre les droits des femmes notamment le droit à disposer de leur corps. Ces attaques provoquent des « migrations » pour avorter, des inégalités socio-économiques, des avortements clandestins qui peuvent entraîner la mort et les poursuites pénales pour les femmes !

Soutenons les féministes Irlandaises :

parce que rien n'est acquis en Irlande comme ailleurs, continuons fières et combattives les luttes féministes !

Apportez vos pancartes avec vos mots de soutien pour les Irlandaises !

signataires : Planning Familial 69, Femmes Solidaires, Femmes Egalité, LDH Rhône, Lesbian and Gay Pride, Sud Education 69, Sud Santé Sociaux, Solidaires retraité.e.s, Solidaires 69, UD CGT et son Collectif Tous des Lyonnaises, NPA, PG69, Ensemble69, Alternatives Libertaire, CGA



Rassemblement

Mercredi 23 mai 2018

18h Place de la Comédie
(M° Hôtel de ville / opéra)